

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022
DELIBERATION N° DE-2022-077

L'an deux mil vingt deux, le 7 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h11), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (jusqu'à 19h22), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme BRAU-BOIRIE, Mme CASTEL à M. UGALDE, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à 18h11), Mme ZITTEL à M. ARCOUET, M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (à partir de 19h22)

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,

OBJET : POLITIQUE LINGUISTIQUE – Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque - Reconduction de la convention de partenariat pour la période 2022 - 2025.

Depuis 2016, la Ville de Bayonne mène un travail partenarial avec l'Académie de la langue basque lequel a donné lieu à deux reprises à un conventionnement sur les périodes 2016-2018 et 2019-2021.

L'évaluation partagée conduite dans le cadre de la convention a permis de dresser un bilan positif pour les deux parties. Dans ce contexte, les intéressés ont formulé le souhait de renouveler le partenariat dans les conditions identiques aux précédentes conventions, à savoir :

- la poursuite de la mise à disposition des locaux situés dans l'aile ouest du Château-Neuf pour héberger la délégation de l'Académie de la langue basque en Pays Basque Nord, pour l'organisation d'événements;
- la valorisation de l'accompagnement logistique ponctuel pour l'organisation de ses réunions ou de ses événements spécifiques;
- la valorisation de l'accompagnement financier pour le développement d'actions mises en œuvre par l'Académie pour chaque année conventionnée, par le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement calculée sur la base des projets retenus, en complément de la subvention annuelle de fonctionnement.

Pour l'année 2022, la Ville de Bayonne a retenu 6 projets.

- la tenue de la séance plénière mensuelle de l'Académie de la langue basque la matinée du 29 avril à l'Hôtel de Ville ;
- l'organisation (l'après-midi du 29 avril) d'une cérémonie d'intronisation des nouveaux académiciens correspondants nommés lors de la séance plénière du 26 novembre 2021 à la Mairie de Pampelune ;
- la présentation des trois ouvrages suivants : « Blanca eta Biana. Nafarroako Blanca trajeria » de l'académicien J.-L. Davant, « Jean Elizalde Zerbitzari-ren antologia » de l'académicien X. Kaltzakorta et « Ene bertsoen bilduma Recueil de versification (1951-2021) » de l'académicien T. Peillen ;
- deux séances de formation prévue à l'automne 2022 ;
- une exposition et colloque en hommage à l'académicien Georges Lacombe prévus également courant automne 2022. Des budgets complémentaires pourraient être apportés à la faveur des discussions et arbitrages ultérieurs.

Au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe et les avenants pouvant s'y rattacher au cours de la période 2022-2025 ;
- d'approuver, en complément de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 €, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Par délégation du Maire

David Tollis

Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne